

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	14
- En exercice	14
- présents	13
- votants	14
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

20 mars 2025

Date d'affichage :

20 mars 2025

Date de réunion :

27 mars 2025

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-huit heures trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA

Absents excusés :

Stéphane PÉTROZ

Procurations :

Stéphane PÉTROZ à Pierre BERGER.

Objet : SIEGE : Travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et du réseau télécom – Lieu chemin des Châtaigniers

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène Moinet a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Lieu-dit : Chemin des Châtaigniers

Distribution Publique (DP) : Effacement sécurité / environnement DP (REP)

Eclairage Public (EP) : Effacement sécurité / environnement EP (EEP)

Réseau Télécom (FT) : Effacement sécurité / environnement RT (TEP)

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière conformément à la convention jointe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20250327-2025_DELCOM007-DE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la part communale pour les travaux s'élève à :

Dépenses d'investissement			
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant total
REP	45 000,00 €	30 % HT	11 250,00 €
EEP	30 000,00 €	20 % HT	5 000,00 €
Total	75.000,00 €		16 250,00 €

Dépenses de fonctionnement			
Programmes	Montant estimé TTC	Participation commune	Montant total
TEP	20 000,00 €	30 % HT + TVA	8 333,00 €
Total	20 000,00 €		8 333,00 €

Monsieur le Marie précise au Conseil Municipal que ces montants pourront être ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité (la majorité ou à l'unanimité) :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 0

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière jointe à la présente délibération
- Demande l'inscription des sommes au budget de l'exercice 2025 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) au compte 204182, et pour les dépenses de fonctionnement (FT) au compte 615232
- Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCAILLE	Alexandra DASSAS
Anniek DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	

Maire
Philippe ALLAIN

(Signature)



Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 027-212703581-20250327-2025_DELCOM007-DE